



Rupture periode essai , aucun papier de l'employeur ?

Par **katie0031**, le **14/07/2011** à **01:07**

Bonjour,
Je suis entrée dans une entreprise en CDI avec periode d'essai de 2 mois. Au bout de 3 semaines, j'ai eu un accident non responsable avec le fourgon de livraison de la société.
Cela m'a créé un accident de travail avec arrêt de 6 mois. A mon retour, mon employeur ne m'a pas fait travaillé. Il m'a obligé de livrer avec mon véhicule pendant 2 jours puis j'ai reçu la lettre de rupture de période d'essai (rupture de CDI).
Cela fait 4 mois que je n'obtiens aucun papier (feuille ASSEDIC, mon dernier bulletin de salaire, connaître mes droits à congés, papier de mutuelle , ... RIEN). Je suis de Toulouse et eux de Strasbourg (avec autres entreprises sur Paris et Lyon).
Je leur ai écrit plusieurs fois en lettre recommandée pour savoir où récupérer mes papiers ou bien s'ils me les envoyaient ? Et bien aucune réponse, rien de rien. Les mutuelles ne veulent pas m'assurer car j'ai pas de certificat de radiation, pas d'indemnités journalières par CPAM car aucune attestation de salaire de mon employeur, pas droit au indemnités Assedic car aucun document de mon employeur. Je vis sur mes économies mais je peux pas rester comme ça.
Que risque mon employeur à me faire tout ça ?

Par **milou27**, le **14/07/2011** à **18:13**

Bonjour,
Pour obtenir les documents de fin de contrat , il faut saisir la formation de référé des prud'hommes.
Il faut compter 1 bon mois pour que votre affaire passe en audience.
(imprimé de saisine à retirer au greffe des prud'hommes - faites vous accompagner par un syndicat qui assure la défense des salariés aux prud'hommes - liste des syndicats disponible au greffe)
Vous pourriez en concomitance saisir les prud'hommes sur le fond pour demander des dommages et intérêts.
Bon courage